

Rapport de gestion 2024

Contenu

1	Aperçu	2
2	Produit de la gestion collective	4
3	Répartition aux auteurs et autres ayants droit	5
4	Frais administratifs	7
5	Organisation	8
6	Comptes annuels de ProLitteris selon les Swiss GAAP RPC	10
	Compte de résultat	10
	Bilan	10
	Tableau des flux de trésorerie	11
	Annexe aux comptes annuels	11
	Suite des comptes annuels	19
7	Comptes annuels Fondation sociale selon le Code des obligations	26
8	Comptes annuels Fondation Fonds culturel selon le Code des obligations	30

1 Aperçu

ProLitteris gère des droits d'auteur¹ et répartit des redevances pour l'utilisation d'œuvres protégées. Les redevances sont réparties entre les auteurs de textes, les auteurs d'images, leurs héritiers et les éditeurs² en Suisse et à l'étranger.³

Aperçu kCHF	2024	2023
Produit de la gestion collective	40'317	38'990
Autre produit d'exploitation	272	140
Total produit	40'589	39'130
Répartition	-37'563	-33'945
Charges de personnel	-3'292	-3'501
Charges de locaux	-428	-410
Charges informatiques	-425	-559
Amortissements	-452	-464
Conseil d'administration et Assemblée générale	-90	-94
Autres charges d'exploitation	-641	-623
Total charges d'exploitation	-42'891	-39'596
Total résultat d'exploitation	-2'302	-466
Résultat financier	507	389
Résultat hors exploitation	1'795	77
Total résultat hors exploitation	2'302	466
Bénéfice annuel	-	-
Taux de frais brut	13.1 %	14.4 %

kCHF 34'359 (+ 13.2 %) de redevances et kCHF 3'204 (- 10.6 %) de prestations sociales et culturelles ont été attribués aux ayants droit. Nous avons pu maintenir le niveau des recettes (+ 3.7 %) et réduire les frais d'administration (- 5.7 %). Cette évolution positive se reflète dans la hausse des répartitions et dans la baisse du taux de frais d'administration. La bonne année boursière a entraîné un résultat financier positif et la vente de l'immeuble sis à la Winkelriedstrasse 5 un bénéfice de kCHF 1'805, qui a été enregistré dans le résultat hors exploitation.

Les développements suivants ont été importants au cours de l'exercice :

- En 2024, nous avons amélioré nos données sur les entreprises grâce à une nouvelle interface technique et avons atteint environ 20'000 nouvelles entreprises assujetties à la redevance.
- Répartition : les ayants droit de ProLitteris se sont vu attribuer en 2024 au total 13.2 % de redevances supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Dans la répartition principale 2024, qui se base sur l'année d'utilisation précédente, les redevances se sont encore davantage déplacées des œuvres imprimées vers les œuvres sur Internet : répartition Print kCHF 10'679 (- 12.5 %), répartition Online kCHF 6'351 (+ 28.5 %), répartition Broadcast kCHF 260.

¹ Le territoire et le droit de la Principauté de Liechtenstein sont considérés comme inclus.

² Ce document s'applique à tous les sexes. La forme masculine et la forme féminine sont utilisées alternativement.

³ Ce document mentionne des montants en milliers de francs (kCHF).

- Politique : En collaboration avec les autres sociétés de gestion et les associations professionnelles et sectorielles, nous nous sommes engagés pour l'application du droit d'auteur et pour la responsabilité des systèmes d'intelligence artificielle générative.
- Administration : Nous avons amélioré l'organisation interne en définissant des processus commerciaux et des profils de poste. Pour les cinq prochaines années, nous avons fixé des objectifs à poursuivre dans les différents domaines, par exemple la modernisation de l'infrastructure informatique. Le service clientèle central a regroupé les canaux de communication et gère de plus en plus d'ayants droit et d'utilisateurs d'un seul tenant.

En 2025, nous poursuivrons l'augmentation des recettes dans le secteur des entreprises et lancerons les négociations tarifaires pour les redevances sur les copies. Pour le domaine de gestion Art, la répartition Print et le portail ProLitteris, nous finaliserons des concepts qui permettront de remplacer les règlements et systèmes actuels.

2 Produit de la gestion collective

L'activité principale de ProLitteris est la gestion collective des droits selon la loi sur le droit d'auteur (LDA). Nous distinguons les redevances légales (gestion collective obligatoire, GCO), les redevances contractuelles (gestion collective volontaire, GCV) et les revenus provenant de sociétés de gestion étrangères, similaires à la gestion collective obligatoire (redevances internationales).

Produit de la gestion collective kCHF	2024	2023
TC 1 Retransmission	6'771	6'896
TC 2 Retransmission	55	53
TC 12 Radio et télévision en différé	2'501	2'248
Total GCO proche de la diffusion	9'327	9'197
TC 3 Réception publique	1'291	1'248
GT 4 Supports vierges	2'047	2'146
TC 5 Location	450	411
TC 7 Écoles	10'681	10'613
TC 8 Organisations	11'998	10'935
TC 10 Personnes atteintes de déficiences sensorielles	39	37
TC 13 Œuvres orphelines	6	7
Total GCO proche de la copie	26'512	25'397
Domaine de gestion Audio	1'000	1'091
Domaine de gestion Art	1'140	1'632
Licences collectives étendues (ECL)	7	14
Total GCV	2'147	2'737
International proche de la diffusion	230	200
International proche de la copie	2'101	1'458
Total international	2'331	1'658
Total produit de la gestion collective	40'317	38'990
Autres produits d'exploitation	272	140
Total produits d'exploitation, y c. affaires de courtage	40'589	39'130

Le produit de la gestion collective provenait à 88.9 % de la gestion collective obligatoire en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

- GCO proche de la diffusion concerne la radio et la télévision. Sont couvertes les redevances des entreprises de télécommunication et des services de communication.
- GCO proche de la copie concerne les redevances basées sur un processus de copie analogique ou numérique ou liées à la reproduction.

La gestion collective volontaire, y compris les licences collectives étendues, a représenté environ 5.3 % des recettes de la gestion collective. La GCV varie en fonction des licences individuelles.

5.8 % des recettes de la gestion collective proviennent de sociétés de gestion à l'étranger. Il s'agit de droits similaires à ceux que ProLitteris gère dans le cadre de la gestion collective obligatoire en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

3 Répartition aux auteurs et autres ayants droit

Quiconque dispose d'un contrat de gestion et de droits sur des textes ou des images publiés et remplissant les conditions peut recevoir des redevances de ProLitteris. Les versements ont lieu selon plusieurs systèmes de répartition :

- Répartition principale annuelle (répartitions Print, Online et Broadcast) pour les redevances légales, les redevances internationales et les redevances de licences collectives étendues de l'année précédente, calculées sur la base du résultat de l'époque.
- Répartition Audio et répartition Art en gestion collective volontaire (GCV), pour autant que les droits soient détenus par ProLitteris conformément au contrat de gestion.
- Prestations sociales et culturelles : de la part de la Fondation sociale sous la forme d'une rente-vieillesse ou d'une aide d'urgence pour les membres, de la part de la Fondation Fonds culturel pour des projets culturels dans le domaine du texte et de l'image. Ces contributions profitent indirectement aux ayants droit.

Environ 14'740 ayants droit ont conclu un contrat de gestion avec ProLitteris : journalistes, auteurs scientifiques, auteurs de fiction, artistes visuels, photographes, éditeurs de journaux et de magazines, éditeurs de livres. Ils peuvent participer aux répartitions Print, Online et Broadcast et recevoir des redevances supplémentaires dans le cadre de la gestion collective volontaire. Pour certaines organisations de gestion collective qui regroupent les droits de nombreux ayants droit, il existe à la place un forfait annuel (p. ex. Communauté d'intérêts radio et télévision IRF, agences de presse).

Année de répartition⁴ kCHF	2024	2023
Répartition Print – œuvres imprimées	10'679	12'206
Répartition Online – œuvres sur Internet	6'351	4'944
Répartition Broadcast – œuvres à la radio et à la TV (dès 2024)	260	-
Total répartition principale (GCO, international, ECL)	17'290	17'150
Parts de sociétés de gestion suisses	4'378	4'240
Parts de sociétés de gestion étrangères	4'426	4'091
Parts des organismes de gestion	3'549	3'414
Total des parts	12'353	11'745
Répartition Audio	790	792
Répartition Art	1'549	1'318
Total répartitions GCV (sans ECL)	2'339	2'110
Prestations sociales (Fondation sociale)	2'884	3'260
Prestations culturelles (Fonds culturel)	320	325
Total prestations sociales et culturelles	3'204	3'585
Total répartition	35'186	34'590

Les répartitions se basent sur la loi sur le droit d'auteur (LDA) et sont définies dans le règlement de répartition, qui a été approuvé par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Le règlement de répartition et les conditions de gestion sont restés inchangés durant l'exercice.

⁴ L'aperçu de l'année de répartition est une observation des flux financiers, en ce sens que la répartition principale se calcule à partir des frais de l'année précédente. En revanche, les répartitions de la gestion collective volontaire et des prestations sociales et culturelles sont majoritairement effectuées au cours de l'année de survenance des frais.

Les développements suivants ont été essentiels pour les deux fondations :

- Fondation sociale : les recettes de kCHF 3'900 (année précédente kCHF 4'290, variation - 9.1 %) ont été versées à hauteur de kCHF 3'036 aux membres de ProLitteris sous forme de rentes-vieillesse (année précédente kCHF 2'827, variation + 7.4 %), à hauteur de kCHF 69 sous forme d'aide d'urgence (année précédente kCHF 56, variation + 23.7 %) et à hauteur de kCHF 128 sous forme de versement supplémentaire en décembre (année précédente kCHF 129, variation - 0.8 %). La Fondation sociale a renouvelé son règlement par décision de l'Assemblée générale de ProLitteris.
- Fondation Fonds culturel : les recettes de kCHF 320 (année précédente kCHF 325, variation 1.4 %) ont été versées, après déduction des frais administratifs, à hauteur de kCHF 227 à des organisations qui ont réalisé des projets de médiation culturelle dans le domaine littéraire et artistique (année précédente kCHF 201, variation + 12.6 %) et à hauteur de kCHF 70 au Prix ProLitteris (année précédente kCHF 78, variation - 10.5 %). Les lauréats du Prix ProLitteris ont été Sasha Filipenko (prix principal) et Maud Mabillard (prix d'encouragement).

4 Frais administratifs

Les frais administratifs de ProLitteris résultent de la gestion des droits, des procédures tarifaires et de l'encaissement, de la répartition et de la collaboration internationale ainsi que de la gestion et de la surveillance de la gestion collective en tant qu'activité réglementée.

Frais administratifs kCHF	2024	2023
Charges de personnel	3'292	3'501
Charges de locaux	428	411
Charges informatiques	425	559
Amortissements des immobilisations corporelles	32	37
Amortissement des valeurs immatérielles	420	428
Conseil d'administration et Assemblée générale	90	94
Autres charges d'exploitation	641	623
Total frais administratifs bruts	5'328	5'653
Résultat financier	-507	-389
Résultat hors exploitation et exceptionnel	-1'795	-78
Total frais administratifs nets	3'027	5'186
Taux de frais administratifs brut	13.1 %	14.4 %

Les frais de personnel ont diminué parce que nous n'avons pas remplacé tous les départs et que nous avons internalisé le recrutement de nouveau personnel. Les frais d'informatique ont diminué en raison d'une maintenance réduite des systèmes informatiques existants en vue de leur renouvellement. Les autres charges d'exploitation ont augmenté en 2024 en raison de frais postaux plus élevés pour l'envoi de formulaires et de factures. Nous avons externalisé la numérisation, l'impression et l'envoi. Nous avons pu réduire les frais de conseil et de révision ainsi que les coûts de processus.

La direction et le personnel de ProLitteris peuvent influencer directement les charges opérationnelles et administratives, c'est pourquoi le taux de frais administratifs brut est l'indicateur déterminant. Le taux de frais administratifs brut est le rapport entre les frais administratifs bruts et le produit d'exploitation.

5 Organisation

ProLitteris est une coopérative de droit suisse. Les organes de ProLitteris sont le Conseil d'administration, la Direction, l'Assemblée générale et l'organe de révision. Le Conseil d'administration supervise la Direction, est responsable de la stratégie et représente les groupes d'ayants droit. Pour chacune des deux Fondations, outre l'organe de révision, un Conseil de fondation et un secrétariat sont responsables.

Conseil d'administration de la coopérative		
Stefan Keller	Auteur de textes, Président	ZH
Alexandra Maurer	Auteure d'images, Vice-présidente	GE
Thomas Kramer	Éditeur, Vice-président	ZH
Fabio Casagrande	Éditeur	TI
Lisa Christ	Auteure de textes	ZH
Claude Darbellay	Auteur de textes	NE
Peter Haag	Éditeur	ZH
Daniel Hammer	Éditeur (association)	VD
Régine Helbling	Auteure d'images (association)	ZH
Pénélope Henriod	Auteure d'images	VD
Cornelia Mechler	Auteure de textes (association)	TG
Urs Thalmann	Auteur de textes (association)	FR
Direction		
Philip Kübler	Directeur/CEO	ZH
Christophe Biber	CFO et responsable HR	ZH
David Rupper	Responsable IT	TG
Constanze Semmelmann	Responsable Legal et Team Art	ZH
Responsables des Teams		
Antonietta Del Re	Team Collect	SZ
Anne Schmidt-Peiry	Team Works	ZH
Sophie Althoff	Team Support	ZH

Le Conseil d'administration de ProLitteris s'est réuni à quatre reprises pour traiter de la clôture annuelle des comptes, de la répartition, de la stratégie et du budget. Le Président, le Vice-président et la Vice-présidente ont tenu deux réunions consultatives et une autre sur les droits d'image. Le Conseil d'administration de ProLitteris a été indemnisé à hauteur de kCHF 53, dont kCHF 14 pour le Président. Des salaires bruts de kCHF 841 (kCHF 832 l'année précédente) ont été versés à la Direction, dont kCHF 301 au directeur/CEO (kCHF 301 l'année précédente).

Conseil de fondation de la Fondation sociale		
Werner Rohner	Auteur de textes, Président	ZH
Yari Bernasconi	Auteur de textes	BE
Mariann Bühler	Auteure de textes	BS
Andrea Gerster	Auteure de textes	TG
Anne Pitteloud	Auteure de textes	France
Karoline Schreiber	Auteur d'images	ZH
Raphael Urweider	Auteur de textes	BE

Secrétariat		
Philip Kübler	Responsable du secrétariat	ZH

Le Conseil de fondation de la Fondation sociale s'est réuni à quatre reprises pour se pencher principalement sur les aides d'urgence et, par ailleurs, sur le rapport de gestion, les rentes-vieillesse et le bien immobilier. Le Conseil de fondation de la Fondation sociale a reçu kCHF 29 à titre d'indemnisation, dont kCHF 9 pour le Président.

Conseil de fondation de la Fondation Fonds culturel		
Thomas Kramer	Éditeur, Président	ZH
Régine Helbling	Auteure d'images (association)	ZH
Fabio Casagrande	Éditeur	TI
Claude Darbellay	Auteur de textes	NE
Secrétariat		
Philip Kübler	Responsable du secrétariat	ZH

Le Conseil de fondation du Fonds culturel s'est réuni à quatre reprises pour traiter, entre autres, de la planification, du rapport de gestion, de l'organisation, des contributions aux organisations culturelles et du développement stratégique. Le Conseil de fondation du Fonds culturel n'a perçu aucune indemnité en 2024. En raison d'une modification du droit fiscal du canton de Zurich, une indemnité sera introduite à partir de 2025.

ProLitteris dispose d'une autorisation et est soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Il convient de distinguer cette surveillance de la gestion de l'approbation des tarifs dans la gestion collective obligatoire par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Dans la Principauté de Liechtenstein, l'autorité compétente est l'Amt für Volkswirtschaft. L'autorité compétente pour la Fondation sociale et la Fondation Fonds culturel est la BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS).

6 Comptes annuels de ProLitteris selon les Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

Compte de résultat kCHF	Annexe	2024	2023
Produit de la gestion collective	2.1	40'317	38'990
Autre produit d'exploitation	2.2	272	140
Total produit d'exploitation		40'589	39'130
Répartition	2.3	-37'563	-33'945
Charges de personnel	2.4	-3'292	-3'501
Charges de locaux		-428	-410
Charges informatiques		-425	-559
Amortissement des immobilisations corporelles		-32	-36
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.15	-420	-428
Conseil d'administration et Assemblée générale	2.5	-90	-94
Autres charges opérationnelles	2.6	-641	-623
Total charges d'exploitation		-42'891	-39'596
Résultat opérationnel		-2'302	-466
Produit financier		696	544
Charges financières		-189	-155
Total résultat financier		507	389
Total résultat ordinaire		-1'795	-77
Produit hors exploitation	2.7	1'831	138
Charges hors exploitation	2.8	-36	-61
Total résultat hors exploitation		1'795	77
Résultat net	2.9	-	-

Bilan

Bilan kCHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		13'958	11'347
Titres	2.10	7'753	7'522
Créances résultant de livraisons et prestations	2.11	1'978	2'913
Autres actifs courants	2.12	863	207
Actifs de régularisation		411	504
Total des actifs courants		24'963	22'493
Immobilisations corporelles	2.13	61	2'124
Immobilisations financières	2.14	6'000	6'000
Immobilisations incorporelles	2.15	1'503	1'589
Total des actifs non courants		7'564	9'713
Total des actifs		32'527	32'206
Dettes résultant de livraisons et prestations	2.16	8'516	870
Autres dettes courants	2.17	35	513
Provisions courants	2.18	23'724	30'605
Passifs de régularisation		227	197
Total des passifs courants		32'502	32'185
Provisions non courants	2.19	25	21
Total des passifs non courants		25	21
Capital social et réserves	2.20	-	-
Total des fonds propres		-	-
Total des passifs		32'527	32'206

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie kCHF		2024	2023
Résultat net		-	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	462	506
Bénéfice d'évaluation des titres	-/+	-367	-310
Bénéfice sur la vente de l'immeuble	-	-1'805	-
Augmentation/diminution des provisions	+/-	-6'877	-1'003
Augmentation/diminution des résultant de livraisons et prestations	-/+	935	-392
Augmentation/diminution des autres actifs courant	-/+	-656	63
Augmentation/diminution des actifs de régularisation	-/+	93	-330
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et prestations	+/-	7'646	-402
Augmentation/diminution des autres dettes courants	+/-	-478	-692
Augmentation/diminution des passifs de régularisation	+/-	30	-62
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		-1'017	-2'622
Achat de titres	+	136	47
Remboursement des prêts	+	-	4'000
Investissements en immobilisations corporelles	-	-56	-16
Désinvestissement immobilier		3'882	200
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-334	-372
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		3'628	3'859
Variation des liquidités		2'611	1'237
<i>Variation des liquidités</i>			
Etat des liquidités au 1 ^{er} janvier		11'347	10'111
Etat des liquidités au 31 décembre		13'958	11'347
Variation liquidités selon le bilan		2'611	1'236

Annexe aux comptes annuels
1.1 Principes de présentation des comptes
Généralités

La présentation des comptes de ProLitteris, société coopérative, est conforme à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et respecte les prescriptions du Code suisse des obligations. Il n'en résulte aucune différence d'évaluation. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société. Au cours de l'année de référence, le nombre de postes à temps plein s'élevait en moyenne annuelle à 21 (année précédente : 22).

Organisation et activité

ProLitteris est une société de gestion conforme à la loi suisse sur le droit d'auteur (LDA) et revêtant la forme juridique d'une société coopérative régie par le Code suisse des obligations (CO). ProLitteris gère les droits d'auteur sur les textes et les images en Suisse et à l'étranger et collabore à cet effet avec d'autres sociétés de gestion. Dans l'intérêt des ayants droit, ProLitteris négocie des tarifs et des contrats avec les utilisateurs et leurs associations. Les redevances sont perçues par ProLitteris et réparties entre les ayants droit après déduction des parts destinées aux prestations sociales et culturelles et aux frais administratifs.

Les activités de ProLitteris se composent de la gestion collective obligatoire (GCO : ProLitteris a une compétence exclusive pour certains droits en vertu de la loi) et de la gestion collective volontaire (GCV : ProLitteris octroie des licences pour des droits qui lui ont été cédés volontairement). Pour la gestion collective obligatoire, il faut une autorisation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), qui surveille également la gestion et approuve le règlement de répartition. Les tarifs de la gestion collective obligatoire (tarifs communs, TC) sont approuvés par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF).

Transactions avec des parties liées

Est considérée comme une personne physique ou morale liée toute personne qui peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations qui sont contrôlées directement ou indirectement par les mêmes personnes sont considérées comme liées.

La Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation Fonds culturel de ProLitteris sont considérées comme des organisations liées en raison de leur interdépendance économique, organisationnelle et personnelle.

Les membres du Conseil d'administration sont membres de la coopérative ou organes d'associations professionnelles dans le domaine du texte et de l'image. Dans les répartitions de ProLitteris, ils reçoivent des redevances issues de l'utilisation de leurs œuvres, qui se basent sur le règlement de répartition en vigueur, qui est d'application générale et ne leur procure aucun avantage.

1.2 Principes d'évaluation

La base d'évaluation est en général le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale et comprennent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que les placements financiers d'une durée maximale de trois mois.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur actuelle et, sinon, au maximum à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur. Les placements financiers d'une durée de 3 à 12 mois sont également comptabilisés dans les titres et inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances envers les utilisateurs sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances concrètement compromises font l'objet d'ajustement de valeur individuels. Le reste du portefeuille de créances fait l'objet d'un ajustement de valeur forfaitaire, basé sur des valeurs empiriques. Les créances irrécupérables sont comptabilisées comme pertes.

Immobilisations financières

Les créances à long terme sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au maximum à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires à l'exploitation.

Amortissement des immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Terrains	Pas d'amortissement
Immeubles	30 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les valeurs acquises, comme les logiciels informatiques, sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Amortissement des immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
Logiciel informatique	8 ans
Coûts des projets tarifs communs (TC)	5 ans

Ajustements de valeur

Lorsqu'il y a des indices selon lesquels un ajustement pourrait s'avérer nécessaire, la valeur d'actifs au jour d'établissement du bilan est examinée. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable (la plus haute de la valeur vénale et de la valeur de rendement), cet actif est réévalué à la valeur réalisable et l'ajustement d'actif est débité au compte de résultat.

Engagements et provisions

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées en fonction des sorties de fonds vraisemblables selon des critères économiques uniformes et, sur la base d'une revue annuelle, augmentées, conservées ou dissoutes. Des provisions qui ne concernent pas des sorties de fonds durant l'année sont comptabilisées comme provisions à long terme.

Impôts

Les sociétés de gestion travaillent sans bénéfice (art. 45 al. 3 LDA), raison pour laquelle il n'y a pas d'imposition.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits de prestations de services sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée, la hauteur des produits et des coûts est déterminable et le bénéfice économique sera vraisemblablement perçu. La loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), raison pour laquelle l'une des cinq sociétés de gestion suisses se charge de l'encaissement pour toutes les sociétés et répartit les parts aux autres sociétés de gestion après déduction des prestations d'encaissement. Etant donné que ProLitteris élabore ses propres tarifs de manière autonome, qu'elle mène les négociations avec les associations d'utilisateurs, qu'elle procède à l'encaissement en son propre nom et qu'elle assume également le risque primaire de défaillance, toutes les recettes pour lesquelles ProLitteris est responsable de l'encaissement sont comptabilisées en termes bruts.

Affaires hors bilan

Les créances et engagements conditionnels et autres engagements n'appartenant pas au bilan sont évalués au jour de l'établissement du bilan et déclarés. Lorsque des engagements conditionnels et autres engagements hors bilan conduisent à une sortie de fonds sans entrée de fonds utile et que la sortie de fonds est vraisemblable et chiffrable, une provision est constituée.

Prévoyance professionnelle

La prévoyance du personnel pour la vieillesse, le décès et l'invalidité est régie par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et a lieu dans une Fondation collective indépendante.

Un surplus résultant de réserves de cotisations d'employeur est comptabilisé comme un actif. Un engagement économique (résultant d'un découvert dans l'institution de prévoyance) est comptabilisé au passif si les conditions pour la constitution d'une provision sont remplies.

Ajustement du compte de résultat de l'année précédente

Toutes les recettes provenant des tarifs communs pour lesquels ProLitteris est responsable de l'encaissement sont présentées en chiffres bruts. Le produit de la gestion collective a été adapté en conséquence et la répartition entre les sociétés de gestion suisses a été saisie. En outre, le poste « Prestations d'encaissement aux sociétés de gestion » a été éliminé des autres produits d'exploitation. Au total, l'adaptation du compte de résultat n'exerce aucune influence sur le bénéficiaire et les postes du bilan. L'ajustement suivant a été comptabilisé en 2023 :

Ajustement du compte de résultat de l'année 2023 kCHF	2023 avant ajustement	Ajustement	2023 après ajustement
Produits de la gestion collective	34'392	4'598	38'990
Autres produits d'exploitation	353	-213	140
Répartition	-29'560	-4'385	-33'945
Total	5'185	-	5'185

2 Informations sur les rubriques du compte de résultat et du bilan

2.1 Produit de la gestion collective

Produit de la gestion collective 2024 kCHF	GCO	GCV	International	Total
Revenu Suisse	37'739	1'764		39'503
Revenu étranger		383	2'331	2'714
Total du produit gestion collective brut	37'739	2'147	2'331	42'217
Commissions d'encaissement	-1'705			-1'705
Autres réductions	-195			-195
Total du produit gestion collective net	35'839	2'147	2'331	40'317
Produit de la gestion collective 2023 kCHF	GCO	GCV	International	Total
Revenu Suisse	36'518	1'870		38'388
Revenu étranger		867	1'855	2'722
Total du produit gestion collective brut	36'518	2'737	1'855	41'110
Commissions d'encaissement	-2'062			-2'062
Autres réductions	-58			-58
Total du produit gestion collective net	34'398	2'737	1'855	38'990

Les commissions d'encaissement comprennent les déductions du produit brut pour les services d'encaissement fournis par des associations et des organisations centrales similaires.

Le revenu de l'étranger provient de sociétés de gestion à l'étranger qui, sur la base de contrats de représentation réciproque, perçoivent des redevances pour les ayants droit de ProLitteris et les versent à ProLitteris.

2.2 Autre produit d'exploitation

Autre produit d'exploitation kCHF	2024	2023
Services d'administration envers les Fondations de ProLitteris	265	140
Autres	7	-
Total	272	140

ProLitteris impute les frais de gestion des prestations sociales à la Fondation sociale et les frais de gestion des demandes culturelles à la Fondation du Fonds culturel, dans les deux cas sans les charges du directeur. A partir du 01.01.2024, cela se fait au coût complet.

2.3 Répartition

Répartition kCHF	2024	2023
Total des redevances GCO	30'892	26'790
Redevances aux ayants droit	22'589	18'450
Redevances aux sociétés de gestion suisses	4'412	4'384
Redevances aux sociétés de gestion à l'étranger	3'891	3'956
Total des redevances GCV	1'381	2'110
Redevances aux ayants droit	306	1'446
Redevances aux sociétés de gestion à l'étranger	1'075	664
Total des redevances internationales	2'086	1'460
Redevances aux ayants droit	2'086	1'460
Total des redevances	34'359	30'359
Total des contributions aux Fondations	3'204	3'585
Contribution à la Fondation sociale	2'884	3'260
Contribution à la Fondation Fonds culturel	320	325
Total répartition droits d'auteur	37'563	33'945

Les contributions à la Fondation sociale en 2024 s'élevaient à 9 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein (année précédente : 10 %). Les contributions à la Fondation culturelle représentaient 1 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein.

2.4 Charges de personnel

Charges de personnel kCHF	2024	2023
Salaires	2'629	2'725
Prestations sociales	255	306
Prévoyance du personnel LPP	347	328
Autres charges de personnel	61	142
Total	3'292	3'501

Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle pour les employés de ProLitteris est réglée par un contrat d'adhésion auprès de la Fondation collective Columna Group Invest, Winterthur. Le plan de prévoyance est basé sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'une solution semi-autonome avec placement de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et de décès sont, en grande partie, la part d'épargne et le risque vieillesse partiellement, réassurés dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Au 31.12.2024, 12'931 clients affiliés avec un total de 49'318 personnes assurées actives étaient affiliés à la Fondation collective (année précédente : 11'728 clients affiliés et 45'062 personnes assurées actives).

Comme la Fondation collective supporte le risque de placement, il ne s'agit pas d'une solution d'assurance complète. Un manque de couverture dû à de mauvais résultats de placement ne peut pas être exclu et entraînerait des mesures d'assainissement à la charge des clients affiliés et une obligation de versement supplémentaire correspondante pour ProLitteris.

Réserve de cotisations de l'employeur

Il n'existait pas de réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.2024 et au 31.12.2023.

Avantages économiques, obligations économiques et charges de prévoyance

Réserve de cotisations de l'employeur % ou kCHF	2024	2023
Taux de couverture de la Fondation collective Columna Group Invest	105.4 %	101.9 %
Charges de prévoyance de ProLitteris (charges de personnel)	347	328

Le taux de couverture au 31.12.2024 repose sur des chiffres provisoires, car les comptes annuels de la Fondation collective n'étaient pas encore vérifiés au moment de la rédaction du rapport. Il n'existe pas d'engagements économiques dépassant le paiement des cotisations ordinaires.

2.5 Conseil d'administration et Assemblée générale

Conseil d'administration et Assemblée générale kCHF	2024	2023
Conseil d'administration	62	62
Assemblée générale	28	32
Total	90	94

Les jetons de présence et défraiements versés au Conseil d'administration (12 personnes), y compris la Présidence (3 personnes), se basent sur le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration ou leurs maisons d'édition peuvent être membres de ProLitteris et peuvent, comme tous les ayants droit, recevoir des redevances provenant de l'utilisation de leurs œuvres.

2.6 Autres charges opérationnelles

Autres charges opérationnelles kCHF	2024	2023
Frais de port	285	193
Imprimés, frais de photocopies, littérature spécialisée	33	44
Frais de communication	26	28
Frais de conseil et de révision	42	119
Frais judiciaires liés aux domaines de gestion	16	127
Relations publiques	72	31
Contributions à des associations	52	25
Gestion de la numérisation, de l'impression et de l'envoi	87	29
Autres charges opérationnelles	28	27
Total	641	623

2.7 Produits hors exploitation

Produits hors exploitation kCHF	2024	2023
Bénéfice de la vente de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	1'805	-
Revenus locatifs	26	139
Total	1'831	139

2.8 Charges hors exploitation

Charges hors exploitation kCHF	2024	2023
Entretien de l'immeuble Winkelriedstrasse	26	20
Amortissement de l'immeuble Winkelriedstrasse	10	41
Total	36	61

2.9 Résultat net

Aucun. Selon l'art. 45, al. 3 LDA, les sociétés de gestion ne doivent pas poursuivre de but lucratif. Les redevances versées aux ayants droit sont la contrepartie des droits transférés par les ayants droit et apparaissent donc dans les charges. Il ne s'agit pas d'une distribution de bénéfices.

2.10 Titres

Cette rubrique comprend les titres facilement négociables qui peuvent être vendus à tout moment. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur de marché. Au 31.12.2024, kCHF 794 (kCHF 160 l'année précédente) de liquidités sont placés dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune.

2.11 Créances résultant de livraisons et prestations

Créances résultant de livraisons et prestations kCHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers les utilisateurs	2'162	3'029
Ajustement de valeur	-184	-116
Total	1'978	2'913

2.12 Autres actifs courant

Autres actifs courant kCHF	31.12.2024	31.12.2023
Créances envers des tiers	83	207
Crédit de TVA net	378	-
Créances en compte courant sur la Fondation sociale de ProLitteris	402	-
Total	863	207

2.13 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles 2024 kCHF	Immeuble et terrain	Mobilier et installations	IT	Total
Valeurs d'acquisition				
Situation au 01.01.2024	2'500	427	623	3'550
Entrées	-	-	56	56
Sorties	-2'500	-	-	-2'500
Situation au 31.12.2024	-	427	679	1'106
Ajustements de valeur cumulés				
Situation au 01.01.2024	-413	-424	-589	-1'426
Amortissements planifiés	-10	-2	-30	-42
Perte de valeur	423	-	-	423
Situation au 31.12.2024	-	-426	-620	-1'045
Valeur comptable nette au 31.12.2024	-	1	60	61
Immobilisations corporelles 2023 kCHF				
Valeurs d'acquisition				
Situation au 01.01.2023	2'500	426	608	3'545
Entrées	-	1	15	16
Sorties	-	-	-	-
Situation au 31.12.2023	2'500	427	623	3'561
Ajustements de valeur cumulés				
Situation au 01.01.2023	-372	-422	-554	-1'359
Amortissements planifiés	-41	-2	-34	-77
Perte de valeur	-	-	-	-
Situation au 31.12.2023	-413	-424	-589	-1'437
Valeur comptable nette au 31.12.2023	2'087	3	34	2'124

L'immeuble et le terrain sont productifs de rendement.

2.14 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent le prêt de kCHF 6'000 (année précédente : kCHF 6'000) à la Fondation sociale. Le prêt a été rémunéré à 2 % (année précédente : 1.5 %) durant l'année en cours.

2.15 Immobilisations incorporelles

Valeurs immatérielles 2024 kCHF	Logiciel IT	Coûts projets	Total
Valeurs d'acquisition			
Situation au 01.01.2024	6'988	164	7'152
Entrées	269	65	334
Sorties	-	-	-
Situation au 31.12.2024	7'257	229	7'486
Ajustements de valeur cumulées			
Situation au 01.01.2024	-5'530	-33	-5'563
Amortissements planifiés	-387	-33	-420
Perte de valeur	-	-	-
Situation au 31.12.2024	-5'917	-66	-5'982
Valeur comptable nette au 31.12.2024	1'340	163	1'503
Valeurs immatérielles 2023 kCHF			
Valeurs d'acquisition			
Situation au 01.01.2023	6'638	142	6'780
Entrées	350	22	372
Sorties	-	-	-
Situation au 31.12.2023	6'988	164	7'152
Ajustements de valeur cumulés			
Situation au 01.01.2023	-5'135	-	-5'135
Amortissements planifiés	-395	-33	-428
Perte de valeur	-	-	-
Situation au 31.12.2023	-5'530	-33	-5'563
Valeur comptable nette au 31.12.2023	1'458	131	1'589

En ce qui concerne les logiciels informatiques, il s'agit de logiciels individuels pour l'entreprise.

Les coûts de projets concernent des études de marché pour les procédures tarifaires dans la gestion collective obligatoire (tarifs communs), notamment celle pour le TC 8 en vigueur à partir de 2023 et le TC 7 en vigueur à partir de 2027.

2.16 Dettes résultant de livraisons et prestations

Dettes résultant de livraisons et prestations	31.12.2024	31.12.2023
kCHF		
Dettes de droits d'auteur	8'297	526
Dettes fournisseurs	219	344
Total	8'516	870

La rubrique « Dettes de droits d'auteur » comprend principalement des redevances attribuées en 2024 et versées en janvier 2025 à des sociétés et organisations de gestion suisses.

2.17 Autres dettes courant

Autres dettes courant	31.12.2024	31.12.2023
kCHF		
Dettes sur compte courant Fondation sociale	-	60
Dettes sur compte courant Fondation Fonds culturel	13	32
Paiements anticipés des clients	5	15
Paiements anticipés dans le cadre de la vente Winkelriedstrasse	-	200
TVA nette à payer	-	139
Dettes envers les assurances sociales	13	61
Divers	4	6
Total	35	513

2.18 Provisions courant

Provisions courant 2024	GCO	GCV	International	Total
kCHF				
Effectif au 01.01.2024	29'058	1'283	264	30'605
Reclassification	-387	-10	397	-
Constitution	22'306	321	1'840	24'467
Revendication (paiement)	-29'058	-471	-	-29'529
Dissolution	-356	-802	-661	-1'820
Effectif au 31.12.2024	21'563	321	1'840	23'724
Provisions courants 2023	GCO	GCV	International	Total
kCHF				
Effectif au 01.01.2023	29'713	1'755	145	31'613
Reclassification	510	-510	-	-
Constitution	27'005	719	264	27'988
Revendication (paiement)	-28'170	-211	-145	-28'526
Dissolution	-	-470	-	-470
Effectif au 31.12.2023	29'058	1'283	264	30'605

ProLitteris répartit les redevances dans la gestion collective obligatoire et les redevances forfaitaires internationales l'année suivante, car la répartition ne peut être calculée que lorsque les sommes à répartir sont connues et que la déclaration des œuvres est terminée. En revanche, les redevances individuelles dans le cadre de la gestion collective volontaires et les redevances individuelles internationales sont en général réparties la même année. Les provisions se rapportent à des redevances forfaitaires qui seront réparties l'année suivante.

2.19 Provisions non courant

Provisions non courant 2024 kCHF	GCO	Total
Effectif au 01.01.2024	21	21
Reclassification	-	-
Constitution	4	4
Revendication (paiement)	-	-
Dissolution	-	-
Effectif au 31.12.2024	25	25

Provisions non courant 2023 kCHF	GCO	Total
Effectif au 01.01.2023	16	16
Reclassification	-	-
Constitution	5	5
Revendication (paiement)	-	-
Dissolution	-	-
Effectif au 31.12.2023	21	21

Les redevances pour l'utilisation d'œuvres orphelines selon le TC 13 doivent être conservées pendant 10 ans et utilisées ensuite pour des prestations sociales ou culturelles (art. 22b al. 6 LDA).

2.20 Capital social et réserves

ProLitteris n'a pas de capital social ni de réserves, car les recettes sont entièrement réparties après déduction des frais administratifs.

3 Autres informations
3.1 Engagements ne devant pas être portés au bilan

Dettes Operating Lease (mobilier de bureau) - Echéance kCHF	2024	2023
Jusqu'à 1 an	-	1
1 à 5 ans	-	-
Plus de 5 ans	-	-

3.2 Parties liées

Toutes les transactions avec les sociétés liées, la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation Fonds culturel de ProLitteris sont effectuées au prix de tiers ou au prix du marché. Les exceptions à cette règle sont mentionnées ci-dessous. Les intérêts sont débités aux taux d'intérêt fiscalement admis.

Compte de résultat kCHF	2024	2023
Contribution à la Fondation sociale	2'884	3'260
Contribution à la Fondation Fonds culturel	320	325
Services administratifs envers la Fondation sociale	245	140
Intérêts perçus par la Fondation sociale	20	-

ProLitteris facture les frais de gestion des prestations sociales à la Fondation sociale (secrétariat). A partir du 01.01.2024, cela se fait au coût complet.

Les contributions à la Fondation sociale en 2024 s'élevaient à 9 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein (année précédente : 10 %). Les contributions à la Fondation Fonds culturel représentaient 1 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein.

Bilan kCHF	31.12.2024	31.12.2023
Prêt à la Fondation sociale	6'000	6'000
Créances sur compte courant Fondation Fonds culturel	402	-
Dettes sur compte courant Fondation sociale	-	61
Dettes sur compte courant Fondation Fonds culturel	13	32

3.3 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun.

Suite des comptes annuels
Rapport de transparence selon l'art. 47 al. 1 VGG FL

1) *Partie générale selon l'annexe à la loi VGG*

1a) *Comptes annuels, y compris le tableau des flux de trésorerie*

Voir le point 6 du présent document.

1b) *Rapport d'activités*

Voir les points 1 à 5 du présent document.

1c) *Demandes d'utilisateurs de droits rejetées*

Aucune en gestion collective obligatoire. Dans la gestion collective volontaire, limitée à quelques demandes isolées dans lesquelles les conditions légales n'étaient manifestement pas remplies.

1d) *Forme juridique et structure organisationnelle*

Voir le point 5 du présent document.

1e) *Entités de récupération dépendantes*

Aucune.

1f) *Honoraires des organes de Direction*

Voir le point 5 du présent document.

2) *Informations financières selon l'annexe de la loi VGG (« audités »)*

2a) *Recettes de gestion*

aa) *Recettes de gestion par catégorie de droits gérés et type d'utilisation*

Gestion 2024 kCHF	Revenu brut	Déductions	Revenu net
GCO proche de la diffusion	9'327	-	9'327
GCO proche de la copie	28'412	-1'900	26'512
International proche de la diffusion	230	-	230
International proche de la copie	2'101	-	2'101
GCV Audio	1'000	-	1'000
GCV Art	1'140	-	1'140
GCV ECL	7	-	7
Total des recettes de gestion	42'217	-1'900	40'317
Autre produit d'exploitation			272
Produit financier			696
Produit hors exploitation			1'831
Total produit			43'116

bb) *Utilisation des produits de la gestion collective par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation*

Frais de répartition 2024 kCHF	Ayants droit	Sociétés de gestion	Buts sociaux et culturels	Total
GCO proche de la diffusion	7'070	1'511	932	9'513
GCO proche de la copie	15'520	6'792	2'090	24'402
International proche de la diffusion	57	172	-	229
International proche de la copie	1'857	-	-	1'857
GCV Audio	521	-	92	613
GCV Art	-221	1'075	89	944
GCV ECL	5	-	1	6
Total frais de répartition	24'809	9'550	3'204	37'563

La valeur négative dans le domaine de gestion Art résulte de la dissolution de provisions.

2b) *Frais de gestion des droits*

aa) *Tous les coûts*

Tous les frais de gestion et financiers ProLitteris 2024	Total
kCHF	
Charges de personnel	3'292
Charges de locaux	428
Charges informatiques	425
Amortissement des immobilisations corporelles	32
Amortissement des immobilisations incorporelles	420
Conseil d'administration et Assemblée générale	90
Autres charges d'exploitation	641
A charge de la Fondation sociale	-265
Total des coûts liés à la gestion des droits	5'063
Plus frais facturés en rapport avec la Fondation sociale	265
Charges financières	189
Charges hors exploitation	36
Total des coûts	5'553
Total des coûts répartis par droits exercés 2024	Total
kCHF	
GCO proche de la diffusion	1'285
GCO proche de la copie	3'644
International proche de la diffusion	32
International proche de la copie	289
GCV Audio	138
GCV Art	164
GCV ECL	1
Total	5'553

Comme les coûts ne peuvent pas être attribués directement aux droits gérés, l'attribution se fait sur la base du chiffre d'affaires de chaque droit par rapport au chiffre d'affaires total.

bb) *Coûts liés à la gestion*

Frais liés à la gestion 2024	Total
kCHF	
GCO proche de la diffusion	1'171
GCO proche de la copie	3'322
International proche de la diffusion	29
International proche de la copie	264
GCV Audio	126
GCV Art	150
GCV ECL	1
Total	5'063

Comme pour les coûts totaux, la répartition des coûts se fait sur la base du rendement des domaines de gestion par rapport au rendement total.

cc) *Coûts non liés à l'exploitation, y compris les coûts à des fins sociales et culturelles*

Les coûts imputés en relation avec les deux fondations de kCHF 265, les charges financières en relation avec le dépôt de titres de kCHF 189 et les charges hors exploitation de kCHF 36 en relation avec l'immeuble vendu Winkelriedstrasse 5 ne sont pas en rapport avec la gestion des droits.

Les coûts pour les buts sociaux et culturels sont inclus dans les comptes annuels de la fondation concernée.

dd) *Crédits destinés à couvrir les frais*

Exclusivement les revenus de l'année en cours.

ee) *Déductions sur les produits de la réalisation*

Les déductions sont de 9 % à des fins sociales et de 1 % à des fins culturelles, ainsi que de 13.1 % en moyenne pour les frais administratifs. Ce taux est calculé sur la base des coûts liés à la gestion des droits par rapport aux recettes d'exploitation. Voir le point 4 pour de plus amples explications.

ff) *Pourcentage de tous les coûts par rapport aux recettes de gestion*

Le pourcentage de tous les frais par rapport aux recettes de gestion est de 13.8 % de manière uniforme pour tous les droits gérés, car les frais sont ventilés par rapport aux recettes.

2c) *Montants dus aux ayants droit*

aa) *Total des montants alloués aux ayants droit*

bb) *Total des montants distribués aux ayants droit*

cc) *Total des montants non encore attribués aux ayants droit*

Redevances 2024 kCHF	aa)	bb)	dd)
GCO proche de la diffusion	9'133	6'523	4'459
GCO proche de la copie	30'472	25'059	17'644
International proche de la diffusion	373	200	57
International proche de la copie	1'239	676	1'219
GCV Audio	790	790	-
GCV Art	1'549	1'549	-
GCV ECL	10	10	5
Total	43'566	34'807	23'384

ProLitteris répartit les redevances dans la gestion collective obligatoire et les redevances forfaitaires internationales l'année suivante, car la répartition ne peut être calculée que lorsque les sommes à répartir et les œuvres sont connues. En revanche, les redevances dans le cadre de la gestion collective volontaires et les redevances internationales individuelles sont généralement réparties la même année.

dd) *Dates de répartition*

Répartitions ProLitteris	Dates
GCO proche de la diffusion	Septembre, exception SG ⁵ et OG janvier année suivante
GCO proche de la copie	Septembre, exception SG et OG janvier année suivante
International proche diffusion	Septembre, exception SG et OG janvier année suivante
International proche de la copie	Septembre année suivante
GCV Audio	Mensuel
GCV Art	Trimestriel, forfaits : septembre année suivante
GCV ECL	Septembre année suivante

ee) *Total des montants alloués aux ayants droit mais non encore distribués*

ff) *Raisons du retard des paiements*

gg) *Total des montants non distribuables*

Redevances non distribuables kCHF	2024	2023	2022	2021	2020	2019
GCO proche de la copie	66	13	7	4	3	3
International proche de la copie	222	104	8	6	2	2
GCV Audio	23	4	2	4	3	30
GCV Art	66	12	7	11	17	6
Total	377	132	24	25	25	41

Les redevances décomptées mais non versées se limitent aux cas de données incomplètes (nom, adresse, compte bancaire ou postal), notamment en cas de successions, et sont intégrées dans la répartition Print conformément au règlement de répartition, ce qui signifie qu'elles sont toujours réparties en fin de compte aux ayants droit.

⁵ SG = société de gestion collective, OG = organisme de gestion collective

2d) Informations sur les relations avec d'autres sociétés de gestion

aa) Montants reçus de sociétés de gestion ou versés à celles-ci

bb) Frais administratifs et autres déductions des recettes de gestion revenant à d'autres sociétés de gestion

cc) Frais administratifs et autres déductions des montants respectifs reçus d'autres sociétés de gestion collective

aa) (versé) et bb) 2024 kCHF	SSA	SUISA	Suisse- image	SWISS- PERFORM	Etranger	Total
GCO proche de la diffusion	184	125	-	-	1'202	1'511
GCO proche de la copie	381	1'032	1'779	1'008	2'689	6'889
International proche de la diffusion	18	-	154	-	-	172
GCV Art	-	-	-	-	1'075	1'075
Total	583	1157	1933	1008	4'966	9'647

Les redevances sont versées aux sociétés de gestion suisses après déduction des frais d'encaissement effectifs.

aa) (versé) et bb) 2024 kCHF	VG WORT Allemagne	CFC France	ADAGP France	CCC USA	CLA UK	Autres
GCO proche de la diffusion	879	125	8	100	88	2
GCO proche de la copie	972	319	19	256	225	898
GCV Art	-	-	364	-	-	711
Total	1'851	444	391	356	313	1'611

Les redevances sont versées aux sociétés de gestion étrangères après déduction des frais administratifs jusqu'à concurrence de 15 %.

aa) (reçu) et cc) 2024 kCHF	SSA	SUISA	Suisse- image	Etranger	Total
GCO proche de la diffusion	449	-	8'878	-	9'327
GCO proche de la copie	117	3'221	-	-	3'338
International proche de la diffusion	-	-	-	230	230
International proche de la copie	-	-	-	2'098	2'098
GCV Audio	-	-	-	79	79
GCV Art	-	-	-	303	303
Total	566	3'221	8'878	2'710	15'375

Les redevances sont versées à ProLitteris après déduction des frais d'encaissement effectifs.

aa) (reçu) et cc) 2024 kCHF	VG WORT Allemagne	LITME Autriche	VG BK Allemagne	ADAGP France	CLA UK	Autres
International proche de la diffusion	27	170	-	-	-	33
International proche de la copie	883	220	185	-	184	626
GCV Audio	51	24	-	-	-	4
GCV Art	-	-	51	207	-	45
Total	961	414	236	207	184	708

Les redevances sont versées à ProLitteris après déduction des frais administratifs jusqu'à concurrence de 25 %.

dd) Montants distribués directement par la société de gestion aux ayants droits représentés par l'autre société de gestion, ventilés par catégorie de droits gérés

Aucuns.

3) *Rapport séparé selon le chiffre 3 de l'annexe VGG (« audités »)*

3a) *Montants déduits au cours de l'exercice des produits de gestion pour prestations sociales et culturelles*

Déductions pour prestations sociales et culturelles 2024 kCHF	Prestations sociales	Prestations culturelles
GCO proche de la diffusion	839	93
GCO proche de la copie	1'881	209
GCV Audio	83	9
GCV Art	80	9
GCV ECL	1	-
Total	2'884	320

3b) *Utilisation des contributions sociales et culturelles*

Voir le point 7 du présent document pour les prestations sociales.

Voir le point 8 du présent document pour les prestations culturelles.

Bericht der Revisionsstelle an die Generalversammlung der ProLitteris, Schweizerische Genossenschaft für Urheberrechte an Literatur und Kunst Zürich**Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung**

Prüfungsurteil

Wir haben die Jahresrechnung der ProLitteris, Schweizerische Genossenschaft für Urheberrechte an Literatur und Kunst (die Gesellschaft) – bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2024, der Erfolgsrechnung und der Geldflussrechnung für das dann endende Jahr sowie dem Anhang – geprüft.

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung (Seite 10 bis 23) ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage zum 31. Dezember 2024 sowie dessen Ertragslage und Cashflows für das dann endende Jahr in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER und entspricht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Standards zur Abschlussprüfung (SA-CH) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt «Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung» unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind von der Gesellschaft unabhängig in Übereinstimmung mit den schweizerischen gesetzlichen Vorschriften und den Anforderungen des Berufsstands, und wir haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als eine Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Sonstiger Sachverhalt

Die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2023 endende Jahr wurde von einer anderen Revisionsstelle geprüft, die am 24. Mai 2024 ein nicht modifiziertes Prüfungsurteil zu dieser Jahresrechnung abgegeben hat.

Sonstige Informationen

Die Verwaltung ist für die sonstigen Informationen verantwortlich. Die sonstigen Informationen umfassen die im Geschäftsbericht enthaltenen Informationen, aber nicht die Jahresrechnung und unseren dazugehörigen Bericht.

Unser Prüfungsurteil zur Jahresrechnung erstreckt sich nicht auf die sonstigen Informationen, und wir bringen keinerlei Form von Prüfungsschlussfolgerung hierzu zum Ausdruck.

Im Zusammenhang mit unserer Abschlussprüfung haben wir die Verantwortlichkeit, die sonstigen Informationen zu lesen und dabei zu würdigen, ob die sonstigen Informationen wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder unseren bei der Abschlussprüfung erlangten Kenntnissen aufweisen oder anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen.

Falls wir auf Grundlage der von uns durchgeführten Arbeiten den Schluss ziehen, dass eine wesentliche falsche Darstellung dieser sonstigen Informationen vorliegt, sind wir verpflichtet, über diese Tatsache zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang nichts zu berichten.

Verantwortlichkeiten der Verwaltung für die Jahresrechnung

Die Verwaltung ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, den Statuten, Swiss GAAP FER und für die internen Kontrollen, die die Verwaltung als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist die Verwaltung dafür verantwortlich, die Fähigkeit der Gesellschaft zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen, Sachverhalte im Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit – sofern zutreffend – anzugeben sowie dafür, den Rechnungslegungsgrundsatz der Fortführung der Geschäftstätigkeit anzuwenden, es sei denn, die Verwaltung beabsichtigt, entweder die Gesellschaft zu liquidieren oder Geschäftstätigkeiten einzustellen, oder hat keine realistische Alternative dazu.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH durchgeführte Abschlussprüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich gewürdigt, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Eine weitergehende Beschreibung unserer Verantwortlichkeiten für die Prüfung der Jahresrechnung befindet sich auf der Webseite von EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/wirtschaftspruefung-revisionsbericht>. Diese Beschreibung ist Bestandteil unseres Berichts.

Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und PS-CH 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben der Verwaltung ausgestaltetes Internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

OBT AG

Christian Affolter
zugelassener Revisor
leitender Revisor

Florian Kühn
zugelassener Revisor

Zürich, 23.05.2025

7 Comptes annuels Fondation sociale selon le Code des obligations

Compte de résultat

Compte de résultat kCHF	Annexe	2024	2023
Produit d'exploitation	2.1	3'900	4'290
Rentes et allocations	2.2	-3'233	-3'012
Gestion administrative par ProLitteris	2.3	-245	-140
Amortissement des immobilisations corporelles	2.7	-366	-362
Autres charges d'exploitation	2.4	-317	-307
Variation de la réserve mathématique des rentes	2.8	-305	-136
Total des charges d'exploitation		-4'466	-3'957
Total résultat d'exploitation		-566	333
Produit financier	2.5	6	45
Charges financières	2.5	-120	-138
Total résultat financier		-114	-93
Résultats annuels		-680	240

Bilan

Bilan kCHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		3'358	3'021
Autres créances à court terme	2.6	6	79
Actifs transitoires		-	8
Total des actifs circulants		3'364	3'108
Immobilisations corporelles	2.7	17'304	17'529
Total des actifs immobilisés		17'304	17'529
Total de l'actif		20'668	20'637
Dettes sur livraisons et prestations		69	52
Autres dettes à court terme		402	9
Passifs de régularisation		6	10
Provisions à court terme	2.8	3'280	2'975
Total des fonds étrangers à court terme		3'757	3'046
Dettes à long terme portant intérêts	2.9	6'000	6'000
Provisions à long terme	2.10	20	20
Total des fonds étrangers à long terme		6'020	6'020
Capital de la Fondation	2.11	10'891	11'571
Total des fonds propres		10'891	11'571
Total du passif		20'668	20'637

Annexe aux comptes annuels

1 Principes

1.1 Généralités

La présentation des comptes de la Fondation sociale est conforme au droit suisse, conformément au titre 32 du Code des obligations (CO).

Les principaux principes d'évaluation appliqués, qui ne sont pas prescrits par la loi, sont décrits ci-dessous.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements et des réductions de valeur cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, à l'exception des terrains. En cas d'indices de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et, le cas échéant, ajustées.

1.3 Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles sont des valeurs acquises, notamment des logiciels informatiques. Elles sont évaluées au maximum à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements nécessaires à la gestion de l'entreprise. En cas de signes de surévaluation, les valeurs comptables sont vérifiées et, le cas échéant, corrigées.

2 Informations sur les rubriques du compte de résultat et du bilan

2.1 Produit d'exploitation

Produits d'exploitation de la Fondation sociale kCHF	2024	2023
Contributions ordinaires ProLitteris	2'884	3'260
Revenu de l'immeuble Universitätstrasse 100	1'016	1'030
Total	3'900	4'290

ProLitteris, coopérative, verse 9 % des recettes de la gestion collective en Suisse et au Liechtenstein à la Fondation sociale à des fins sociales (année précédente : 10 %).

2.2 Rentes et allocations

Rentes et allocations kCHF	2024	2023
Rentes-vieillesse	3'036	2'827
Aides d'urgence	69	56
Paievements supplémentaires	128	129
Total	3'233	3'012

Les rentes versées aux membres de ProLitteris se basent jusqu'en 2023 sur le règlement de la Fondation sociale du 24.06.2023 (année précédente : le règlement du 05.09.2015). Le Conseil de fondation fixe chaque année le montant minimal de la redevance et le revenu maximal imposable (« Annexe rente-vieillesse »). Outre les rentes, la Fondation verse des aides d'urgence sur demande et effectue des paiements supplémentaires dans la mesure où la situation économique de la Fondation le permet.

2.3 Gestion administrative par ProLitteris

ProLitteris, Coopérative, impute des charges pour la gestion des prestations sociales à la Fondation sociale. Pour 2024, les coûts complets, c'est-à-dire les charges salariales au prorata, y compris le supplément pour les frais généraux d'exploitation, ont été débités de kCHF 245 (année précédente kCHF 140).

2.4 Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation Fondation sociale kCHF	2024	2023
Entretien de l'immeuble Universitätstrasse 100	237	243
Conseil de fondation	34	32
Frais de conseil et de révision	19	11
Contributions et associations	7	7
Taxes, redevances, autorisations	2	4
Impôts en amont non déductibles	18	10
Total	317	307

Les jetons de présence et défraiements versés au Conseil de fondation (7 personnes) se basent sur le règlement d'organisation. Les membres du Conseil de fondation peuvent être membres de la coopérative ProLitteris et peuvent, comme tous les ayants droit, recevoir des redevances provenant de l'utilisation de leurs œuvres.

2.5 Résultat financier

Résultat financier kCHF	2024	2023
Résultat des cours / produit des intérêts	6	45
Total des produits financiers	6	45
Intérêts et frais bancaires	-	-
Intérêt prêt ProLitteris	-120	-138
Total des charges financières	-120	-138

2.6 Autres créances à court terme

Autres créances à court terme kCHF	2024	2023
Créance sur le compte courant de ProLitteris	-	61
Autres	6	18
Total	6	79

Le compte courant envers ProLitteris ne porte pas d'intérêts.

2.7 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles 2024 Universitätstrasse 100 kCHF	Situation au 01.01.2024	Entrées	Amortis- sements planifiés	Perte de valeur	Situation au 31.12.2024
Immeuble	13'553	141	-366	-	13'328
Terrain	3'976	-	-	-	3'976
Total	17'529	141	-366	-	17'304

Immobilisations corporelles 2023 Universitätstrasse 100 kCHF	Situation au 01.01.2023	Entrées	Amortis- sements planifiés	Perte de valeur	Situation au 31.12.2023
Immeuble	13'541	374	-362	-	13'553
Terrain	3'976	-	-	-	3'976
Total	17'517	374	-362	-	17'529

2.8 Provisions à court terme

Provisions à court terme kCHF	2024	2023
Réserve mathématique des rentes échues 1.1.	2'975	2'840
Variation de la réserve mathématique des rentes	305	135
Réserve mathématique des rentes échues 31.12.	3'280	2'975

La réserve mathématique des rentes échues, qui seront versées l'année suivante, est calculée et provisionnée chaque année, car le Conseil de fondation peut fixer chaque année les montants absolus des rentes.

2.9 Dettes à long terme portant intérêts

Le prêt de ProLitteris s'élevait à kCHF 6'000 au 31.12.2024 (kCHF 6'000 l'année précédente). Le prêt a été rémunéré à 2.0 % en 2023 (année précédente : 1.5 %).

2.10 Provisions à long terme

Les fonds avec affectation limitée s'élevaient à kCHF 20 au 31.12.2024 (kCHF 20 l'année précédente). Le fonds à affectation limitée se compose de rémunérations auxquelles les ayants droit ont renoncé en faveur de la Fondation sociale.

2.11 Capital de la Fondation

Capital de la Fondation sociale kCHF	2024	2023
Capital de la Fondation	11'571	11'331
Résultats annuels	-680	240
Total	10'891	11'571

3 Autres informations
Postes à plein temps

La Fondation sociale n'a pas d'employés.

Evénements importants survenus après la date de clôture du bilan

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an den Stiftungsrat der Fürsorge-Stiftung der ProLitteris Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Fürsorge-Stiftung der ProLitteris für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Die eingeschränkte Revision der Vorjahresangaben ist von einer anderen Revisionsstelle vorgenommen worden. In ihrem Bericht vom 24. Mai 2024 hat diese eine nicht modifizierte Prüfungsaussage abgegeben.

Für die Jahresrechnung ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und dem Reglement entspricht.

OBT AG

Christian Affolter
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Florian Kühn
Zugelassener Revisionsexperte

Zürich, 23.05.2025

8 Comptes annuels Fondation Fonds culturel selon le Code des obligations

Compte de résultat

Compte de résultat du Fonds culturel kCHF	Annexe	2024	2023
Produit d'exploitation	2.1	320	325
Total des produits d'exploitation		320	325
Contributions à des organisations culturelles	2.2	-227	-201
Prix ProLitteris	2.3	-70	-78
Autres charges d'exploitation	2.4	-25	-6
Total des charges d'exploitation		-322	-285
Résultats annuels		-2	40

Bilan

Bilan du Fonds culturel kCHF	Annexe	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités		67	50
Autres créances à court terme	2.5	13	32
Total des actifs circulants		80	82
Total de l'actif		80	82
Passifs de régularisation		3	3
Total des fonds étrangers à court terme		3	3
Capital de la fondation	2.6	77	79
Total des fonds propres		77	79
Total du passif		80	82

Annexe aux comptes annuels

1 Principes

1.1 Généralités

La présentation des comptes de la Fondation Fonds culturel est conforme au droit suisse, conformément au titre 32 du Code des obligations (CO).

1.2 Principes d'évaluation

Conformément aux dispositions du droit comptable suisse, des informations sur les principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels doivent être mentionnées dans l'annexe, dans la mesure où elles ne sont pas prescrites par la loi. En font partie les possibilités de choix dans la saisie, la présentation et l'évaluation de rubriques dans les comptes annuels. La Fondation Fonds culturel n'a fait usage d'aucune possibilité de choix au cours de l'exercice sous revue.

2 Informations sur les rubriques du compte de résultat et du bilan

2.1 Produit d'exploitation

Produit d'exploitation kCHF	2024	2023
Contributions ordinaires ProLitteris	320	325

ProLitteris, coopérative, verse 1 % des recettes de la gestion collective en Suisse et au Liechtenstein à des fins culturelles à la Fondation Fonds culturel.

2.2 Contributions à des organisations culturelles

Contributions à des organisations culturelles kCHF	2024	2023
Demandes approuvées	227	201

Le Conseil de fondation du Fonds culturel évalue les demandes de subventions pour des manifestations et des projets culturels.

Les contributions à des personnes individuelles ou pour des œuvres individuelles sont exclues.

2.3 Prix ProLitteris

Prix ProLitteris kCHF	2024	2023
Prix ProLitteris	50	50
Remise des prix	20	28
Total	70	78

Le prix principal de kCHF 40 est décerné chaque année, à tour de rôle, à une prestation exceptionnelle dans le domaine de la littérature, des arts visuels, de l'édition et du journalisme. Le lauréat décide du prix d'encouragement de kCHF 10. Le jury est renouvelé chaque année.

2.4 Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation kCHF	2024	2023
Administration générale par ProLitteris (secrétariat)	22	-
Autres charges d'exploitation	3	5
Total	25	5

ProLitteris, coopérative, impute les charges pour l'administration de la Fondation culturelle. Pour 2024, les coûts complets, c'est-à-dire les charges salariales au prorata, y compris le supplément pour les frais généraux d'exploitation, ont été imputés. Les autres charges d'exploitation comprennent les dépenses pour la révision, l'autorité de surveillance et les conseils généraux. Le Conseil de fondation (4 personnes) ne reçoit pas de jetons de présence ni de défraiements.

2.5 Autres créances à court terme

Autres créances à court terme kCHF	31.12.2024	31.12.2023
Compte courant	13	32

Il s'agit du solde actif du compte courant non rémunéré envers ProLitteris, coopérative.

2.6 Capital de la fondation

Capital de la fondation kCHF	2024	2023
Capital de la fondation 1.1.	79	39
Résultats annuels	-2	40
Total des fonds propres au 31.12.	77	79

3 Autres informations

3.1 Postes à plein temps

La Fondation Fonds culturel n'a pas d'employés.

3.2 Principaux événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an den Stiftungsrat der Kulturfonds der ProLitteris Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Kulturfonds der ProLitteris für das am 31. Dezember 2024 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Die eingeschränkte Revision der Vorjahresangaben ist von einer anderen Revisionsstelle vorgenommen worden. In ihrem Bericht vom 24. Mai 2024 hat diese eine nicht modifizierte Prüfungsaussage abgegeben.

Für die Jahresrechnung ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und dem Reglement entspricht.

OBT AG

Christian Affolter
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Florian Kühn
Zugelassener Revisionsexperte

Zürich, 23.05.2025